



Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Emova Group

Exercice clos le 30 septembre 2022

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Emova Group,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Emova Group relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités d'évaluation des titres de participation et des comptes courants, basées sur les perspectives de rentabilité appréciées par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés des sociétés concernées. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses de calcul sur lesquelles se fondent les prévisions de rentabilité ainsi que les calculs effectués par votre société. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons apprécié la pertinence des estimations retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

■ Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

■ Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 16 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Romain Lancner

4.3 COMPTES SOCIAUX

Pour l'exercice clos au 30 septembre 2022



BILAN ACTIF

BILAN ACTIF	Du 01/10/2021 au 30/09/2022			Au 30/09/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 643	1 378	265	239
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	436		436	411
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	817	379	438	470
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	50 252	18 680	31 573	23 378
Créances rattachées à des participations	38	38		
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés	50		50	50
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	260
TOTAL I	53 335	20 475	32 860	24 809
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En-cours de production :				
- De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande				
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés	35 357	20	35 338	34 269
Autres	22 936	483	22 453	16 710
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres	27	26	1	49
Autres titres				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	389		389	125
<i>Charges constatées d'avance</i>	60		60	293
TOTAL II	58 770	529	58 242	51 447
Frais d'émission d'emprunt à étaler III	1 328		1 328	748
Primes de remboursement des obligations IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	113 434	21 004	92 430	77 004

BILAN PASSIF

BILAN PASSIF		Du 01/10/2021	Du 01/10/2020
		Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé)	27 083	27 083	25 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		13 960	16 043
Ecarts de réévaluation			
Ecart d'équivalence			
Réserves :			
- Légale		342	342
- Statutaires ou contractuelles			
- Réglementées			
- Autres			
Report à nouveau		-20 758	-20 563
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-890	-195
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		505	526
TOTAL I		20 241	21 152
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL I (bis)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour :			
- Risques		510	487
- Charges			
TOTAL II		510	487
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :			
- Au près des établissements de crédit		18 508	8 370
- Financières diverses		39 254	33 298
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
- Fournisseurs et comptes rattachés		4 625	4 829
Dettes :			
- Fiscales et sociales		7 264	8 715
- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 030	153
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL III		71 679	55 364
Ecart de conversion passif	IV		
TOTAL GENERAL (I + I bis + II + III + IV)		92 430	77 004

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Du 01/10/2022 au 30/09/2022			Au 30/09/2021
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue :				
- De biens				
- De services	6 654		6 654	7 494
Chiffre d'affaires net	6 654		6 654	7 494
Production :				
- Stockée				
- Immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transferts de charges			1 122	470
Autres produits			4	
TOTAL I			7 780	7 963
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			52	7
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 356	2 096
Impôts, taxes et versements assimilés			243	235
Salaires et traitements			3 647	3 883
Charges sociales			1 730	1 486
- Amortissements sur immobilisations			356	165
Dotations aux :				
- Dépréciations sur immobilisations				
- Dépréciations sur actif circulant				111
- Provisions pour risques et charges				
Autres charges			6	26
TOTAL II			9 390	8 009
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			-1 609	-46
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			270	162
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				205
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V			270	367
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées			1 011	418
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
TOTAL VI			1 011	418
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			-742	-50
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)			-2 351	-96

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)	Au 30/09/2022	Au 30/09/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	300	834
Sur opérations en capital	2 057	65
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	80	309
TOTAL VII	2 437	1 208
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	302	475
Sur opérations en capital	2 052	446
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	92	386
TOTAL VIII	2 447	1 307
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-10	-99
Participations des salariés IX		
Impôts sur les bénéfices X	-1 471	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	10 487	9 538
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	11 377	9 734
BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	-890	-195

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/22 dont le total est de 92 430 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de (890) K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2021 au 30/09/2022.

EVENEMENTS MAJEURS DE L'EXERCICE

- OPERATIONS SUR LE CAPITAL : AUGMENTATION DE CAPITAL

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 18.12.2020

Dans le cadre du plan d'attribution gratuite du 18 décembre 2020, lors de sa réunion du 31 décembre 2021, le Directoire a :

- Constaté l'expiration de la période d'acquisition des actions gratuites et l'attribution définitive de 694.381 actions gratuites de la Société, d'une valeur nominale de 3 euros au profit de M. Franck Poncet ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital correspondante, par prélèvement d'une somme de 2.083.143 euros sur les réserves et primes disponibles de la Société ;
- Constaté la création et l'émission de 694.381 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 3 euros chacune, étant précisé que conformément à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, l'autorisation conférée par l'Assemblée en vue de l'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et/ou des dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou à certains d'entre eux, emporte renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription.

PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS DU 25.03.2022

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société réunie le 25 mars 2022 (l'« Assemblée Générale ») a, dans sa douzième résolution, autorisé le Directoire à attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique liés à la Société au sens des dispositions de l'article L. 225-197-2, dans la limite de 902 767 actions ordinaires de trois (3) euros de valeur nominale chacune et ne représentant pas plus de 10 % du capital social à la date des présentes (en prenant en compte les seules actions attribuées gratuitement en cours de période d'acquisition et de période de conservation en application de l'article L. 225-197-2 alinéa 2 du Code de commerce). Cette autorisation avait été préalablement autorisée par le

conseil de surveillance de la Société (le « Conseil de Surveillance ») réuni le 25 janvier 2022.

Le Directoire a usé de cette faculté, conformément aux autorisations et délégations conférées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, et a attribué 208 386 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune (en prenant en compte les 694 381 actions attribuées gratuitement à Monsieur Franck Poncet).

Le Directoire a arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions (le « Plan »), dont les principaux termes peuvent être résumés comme suit :

- Période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution du Directoire, pour les bénéficiaires des 208 386 actions gratuites attribuées, sous réserve du respect par les bénéficiaires des conditions d'acquisition prévues au Plan ;
- Période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 25 mars 2023 (inclus) pour les 208 386 actions gratuites attribuées ;

En outre, en application des dispositions du 4ème alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire, seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

- FILIALES ET PARTICIPATIONS

Par acte sous seing privé en date du 28 janvier 2022, la société Emova Group est devenue associée unique des sociétés BS FLORE, I FLORE, LV FLORE, MF FLORE et ROMA FLORE et détient 100 % du capital et des droits de vote desdites sociétés.

Par ailleurs, dans un souci de réorganisation et d'optimisation opérationnelle, par acte en date du 25 janvier 2022, les opérations de reclassement de titres ci-après, ont été réalisées au sein du Groupe par voie de cessions concomitantes :

- Emova Group a cédé à Monceau Fleurs Expansion l'intégralité des titres de la société Bloom's ;
- Monceau Fleurs Expansion a cédé à Emova Group, l'intégralité des titres de la société Antheia.

- REFINANCEMENT DE LA DETTE BANCAIRE

Un nouveau financement de 12.5 M€ a été mis en place afin d'effectuer l'acquisition visée au point précédent et de refinancer concomitamment la totalité de la dette du Groupe (hors PGE). La nouvelle structure de dette qui bénéficie d'une maturité rallongée, conforte la solidité financière du groupe, et est en meilleure adéquation avec le plan de croissance du management.

Cette opération de financement a donné lieu à la conclusion d'un contrat de prêts intragroupe en date du 28 janvier 2022 entre Emova Group (en qualité de prêteur) et ses filiales ANR, Antheia, Bloom's, Emova Market Place, Emova Production Happy Expansion, La Générale des Végétaux, Magie Florale, Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion et Rapid'Flore Expansion (en qualité d'emprunteurs), aux termes duquel la Société a consenti des prêts intragroupes d'un montant total de 3.917.352,95 euros.

Le remboursement des prêts intragroupe devra intervenir le 28 juillet 2028, sous la condition d'un remboursement anticipé obligatoire en totalité ou en partie en cas de perte par Emova Group du contrôle de l'une des filiales concernées (directement ou indirectement) (i) et/ou en cas d'exigibilité anticipée au titre du contrat de prêt principal tel que visé ci-dessus (ii).

Afin de satisfaire aux obligations des articles L. 313-4 du Code monétaire et financier, L. 314-1 et suivants ainsi que R. 314-3 et suivant du Code de la consommation sur la base des éléments connus au jour de la signature du Contrat selon

plusieurs hypothèses, le taux effectif global des Prêts Intragroupe pour une période d'intérêts de trois (3) mois et au taux EURIBOR de 0% l'an est de cinq virgule quatorze pour cent (5,14%) l'an, le taux de période étant de un virgule deux cents quatre-vingt-cinq pour cent (1,285%).

Par ailleurs, en garantie du Prêt susvisé, Emova Group a consenti une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'I Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore.

- RENFORCEMENT DU COMITE EXECUTIF

Afin d'accompagner la transformation et d'accélérer le développement d'Emova Group, Saloua MASLAGA a été nommée au poste de Directrice Commerciale et Opérations (précédemment Directrice des Opérations et SI) à partir du 1^{er} novembre 2021.

Enfin, en cohérence avec la stratégie de développement équilibré du parc de magasins en franchises et succursales, Olivier GINOUX a été nommé au poste de Directeur Développement, Immobilier et Technique à partir du 1^{er} novembre 2021.

En conséquence, le Comité Exécutif est composé de :

Membres	Nomination	Fonction
Sandy BOURDIN	01/03/2020	Directrice Administrative et Financière
Nicolas DUBOIS	15/11/2019	Directeur Marketing et Commerce
Yves Marie GILLE	01/10/2018	Directeur Offre, Achats et Logistique
Olivier GINOUX	01/11/2021	Directeur Développement, Immobilier et Technique
Saloua MASLAGA	01/11/2021	Directrice Commerciale et Opérations
Céline RIVALS	14/06/2021	Directrice Ressources Humaines et RSE

EVENEMENTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE ET L'ETABLISSEMENT DES COMPTES ANNUELS

- PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Conformément aux autorisations et délégations qui lui ont été accordées par le Conseil de Surveillance et l'Assemblée Générale, le Directoire a procédé le 6 janvier 2023 à une seconde attribution gratuite portant sur un nombre maximum de 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale chacune dont les termes peuvent être définis comme suit :

- nombre d'actions nouvelles maximal pouvant être attribuées : 286 074 actions de trois (3) euros de valeur nominale.
- période d'acquisition : un (1) an à compter de la date d'attribution par le Directoire ;
- période de conservation : un (1) an à compter de la date d'acquisition définitive, soit le 6 janvier 2025 (inclus) ;

En application des dispositions du 4^{ème} alinéa du II de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, les bénéficiaires ayant la qualité de membre du Directoire, de directeur général, ou de directeur général délégué de la Société seront tenus de conserver au minimum 5 % des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC)

La continuité d'exploitation sur les 12 prochains mois à compter du 1er octobre 2022 s'appuie sur la progression des flux de trésorerie d'exploitation, le maintien des lignes de découvert et des concours d'Emova Holding existants.

- IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.

Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	3 à 5 ans
Brevets	5 ans
Site Internet et Intranet	5 à 10 ans
Agencements, aménagements, installations	7 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique	2 à 5 ans
Mobilier	3 à 8 ans

- IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur des immobilisations est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires directement imputables à l'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base de critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net ou les perspectives de rentabilité de la filiale concernée.

Conformément à ces méthodes, des provisions pour dépréciation sur les titres de participation Global, Happy, Monceau Fleurs Expansion France, Maison de Verdi et Hauraunize ont été constatées lors des exercices précédents à hauteur de 18 680 K€.

- CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- INTEGRATION FISCALE

Le Groupe Emova est en intégration fiscale. _

Emova Group est la société mère du Groupe fiscal composé des sociétés ANR, ANR Expansion, Emova Production, Floria Creation, Happy, Happy Expansion, Hauraunize, Emova Market Place, La Générale des Végétaux, Monceau Fleurs, Monceau Fleurs Expansion, Rapid'Flore Expansion.

La société Emova Group supporte l'impôt pour l'ensemble de ses filiales.

- CHANGEMENTS DE METHODE :

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

Néant

- HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent à 118 k€ au 30 septembre 2022.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 886		193
TOTAL	1 886		193
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions :			
- Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations :			
- Générales, agencements et aménagements			
- Techniques, matériel et outillage			
- Générales, agencements et aménagements	625		12
Matériel :			
- De transport			
- De bureau et informatique, mobilier	162		18
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	787		30
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres :			
- Participations (1)	42 058		10 254
- Titres immobilisés	50		
Créances rattachées à participation	38		
Prêts et autres immobilisations financières	260		
TOTAL	42 405		10 254
TOTAL GENERAL	45 078		10 477

(1) dont mali technique ANRH pour 574 k€ (Transmission Universelle de Patrimoine réalisée l'exercice précédent)

ETAT DES IMMOBILISATIONS (SUITE)

CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			2 079	
TOTAL	0		2 079	
Terrains				
Constructions :	- Sur sol propre			
	- Sur sol d'autrui			
Installations :	- Gales, agencts et aménagt.			
	- Techniques, matériel et			
	- Gales, agencts et aménagt.		637	
Matériel :	- De transport			
	- De bureau et informatique,		180	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			817	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :	- Participations	2 059	50 252	
	- Titres immobilisés		50	
Créances rattachées à participation			38	
Prêts et autres immobilisations financières		160	100	
TOTAL		2 219	50 439	
TOTAL GENERAL	0	2 219	53 335	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 235	143		1 378
TOTAL	1 235	143		1 378
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements et aménagements divers	201	51		252
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	90	12		102
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	291	63		353
TOTAL GENERAL	1 526	206		1 732

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	748	580		1 329
Primes de remboursement des obligations				

ETAT DES PROVISIONS

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglémentées				
Provisions pour :				
- Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	526	4	25	505
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL	526	4	25	505
Risques et charges				
Provisions pour :				
- Litiges (1)	487	30	8	510
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL	487	30	8	510

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles	26			26
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participations	18 680			18 680
- Financières	38			38
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	37		18	20
Autres provisions pour dépréciation	509			509
TOTAL	19 290		18	19 272
TOTAL GENERAL	20 303	34	50	20 287
Dont dotations et				
- D'exploitation			18	
- Financières				
- Exceptionnelles		34	32	
<i>Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation</i>				

(1) Les dotations aux provisions pour litiges correspondent principalement à des contentieux sociaux.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	38		38
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	100		100
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	35 357	35 357	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	21	21	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	53	53	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	974	974	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 383	1 383	
Groupe et associés (2)	20 505		20 505
Débiteurs divers	1	1	
Charges constatées d'avance	60	60	
TOTAL	58 491	37 849	20 642
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes			

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société à un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	48 683	912	
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	35 203		
Autres créances	20 218	16	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	38 048	665	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 596		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers	270		
Charges financières	541		
TOTAL	146 559	1 593	

PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances		
- Créances clients et comptes rattachés		167
- Organismes sociaux	53	95
- Autres créances	1 559	343
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 612	604

CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	541	788
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	729	208
Dettes fiscales et sociales	478	816
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	1 748	1 812

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL	0	0

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Charges : - D'exploitation	60	293
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	60	293

RESULTAT FINANCIER

Résultat Financier	Exercice clos le
	30/09/2022
Produits financiers:	270
Intérêts sur Comptes courants	270
Charges financières:	1 011
Intérêts sur Emprunts et Dettes	165
Intérêts sur Emprunts bancaires	280
Intérêts sur Comptes courants	541
Intérêts sur comptes bancaires	16
Autres	9
TOTAL	-742

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Résultat Exceptionnel	Exercice clos le
	30/09/2022
Produits exceptionnels:	2 437
Reprises sur provisions exceptionnelles	80
Produits de cessions d'immobilisations	57
Produits de cessions BLOOM'S	2 000
Produits sur exercice antérieurs	278
Autres produits exceptionnel	22
Charges exceptionnelles:	2 447
Valeur nette comptable BLOOM'S	1 967
Valeur nette comptable des actifs	85
Dotations sur provisions exceptionnelles	82
Dotations aux amortissements exceptionnelles sur immobilisations	11
Charges sur exercice antérieur	251
Autres charges exceptionnel	51
TOTAL	-10

TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts de charges	Exercice clos le
	30/09/2022
Transfert de charges d'exploitation	834
Transfert de charges groupe	250
Remboursement Assurance, fongecif, CPAM	21
TOTAL	1 104

REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat d'exploitation	-1 609	-1 471	-139
Résultat financier	-742		-742
Résultat exceptionnel	-10		-10
TOTAL	-2 361	-1 471	-890

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions composant le capital social au début de l'exercice	8 333	3	25 000
2 - Actions émises pendant l'exercice	694	3	2 083
3 - Actions remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	9 028		27 083

La valeur nominale indiquée est de 3 € et non de 3 k€

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	01/10/2021	Affectation résultat	Résultat	Augmentation de Capital	Autres variation	30/09/2022
Capital	25 000			2 083		27 083
Prime d'émission	16 043			-2 083		13 960
Réserve légale	342					342
Report à nouveau	-20 563	-195				-20 758
Résultat de l'exercice	-195	195	-890			-890
Amortissements dérogatoires	526				-21	505
TOTAL	21 152		-890		-21	20 241

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2021
Ventes de marchandises		
Ventes de produits finis		
Prestations de services	6 654	7 494
	6 654	7 494

Répartition par marché géographique	Exercice clos le	Exercice clos le
	30/09/2022	30/09/2020
France	6 654	7 494
Etranger		
	6 654	7 494

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés par Emova Group

Dans le cadre du refinancement susvisé et de la conclusion d'un contrat de prêt en date du 28 décembre 2021, aux termes duquel les Prêteurs ont accepté de consentir à la Société un prêt d'un montant de 12.500.000 euros divisé en quatre tranches, Emova Group a consenti :

- Une fiducie portant sur les titres financiers d'Antheia, de Monceau Fleurs, de BS Flore, d'1 Flore, de LV Flore, de MF Flore et Roma Flore détenus par la Société et constituée par elle.
- Des nantissements de parts sociales de premier rang portant sur la totalité des parts sociales détenues par la Société dans le capital social d'Emova Market Place, d'Emova Production, d'Happy Inc., de Hauraunize, de La Générale des Végétaux, de Monceau Fleurs Expansion France ;

Etant précisé que dans le cadre de ce refinancement, la Société a obtenu des établissements bancaires mainlevée pleine et entière des engagements donnés visés précédemment au rapport annuel de l'exercice clos au 30 septembre 2021, lesquels ne sont pas repris aux présentes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2015 :

La société Emova Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2015 un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Emova Group d'un montant total arrêté à la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€). Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société Emova Group.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société Emova Group s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société Emova Holding dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée, soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini.

Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Abandon de dettes reçues avec clause de retour à meilleure fortune au 30 septembre 2016 :

De la même façon la société Emova Holding a consenti par acte sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de créances au profit de la société Emova Group d'un montant total arrêté à la somme d'un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et trente-huit centimes (1.086.295,38€) avec clause de retour à meilleure fortune.

Sur l'exercice clos au 30 septembre 2022, la société Emova Holding n'a consenti aucun abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de la société Emova Group.

Engagements reçus des Filiales et autres sociétés

Néant

EFFECTIF MOYEN

Catégories de salariés	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	52	
Agents de maîtrise et techniciens	3	
Employés	3	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat	2	
TOTAL	60	0

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Engagements	Montant
Pensions et indemnités assimilées (PIDR)	135
Compléments de retraite pour personnel en activité	
Compléments de retraite et indemnités assimilés pour personnel à la retraite	
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité	
TOTAL	135

Les provisions pour Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) ne font pas l'objet d'une comptabilisation.

Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- Méthode rétrospective des unités de crédits projetées
- Taux de charges sociales : 45%
- Taux d'actualisation : 3,70 %

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

La société Emova Group est la société mère du Groupe consolidé.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social et Primes	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
La Générale des Végétaux	69	6 614	100%	1 530	1 530			6 722	1 854	
Happy Inc.	357	-684	100%	9 711	1 592			539	-60	
WHKS BV (1)	18	NC	100%							
Monceau Fleurs	1 367 850	875	100%	7 639	7 639			2 159	365	
Hauraunize	1 200 000	1 772	100%	17 416	7 440	463			-6	
Emova market Place	120	-1 770	100%	120	120	17 627		8 039	-936	
Emova Production	205	-3 189	100%	505	505	962		2 218	-909	
ANTHEIA	10	88	100%	3 900	3 900			2 759	121	
ANR	1 045	-3 450	100%	2 108	2 108			3 113	-294	
BS FLORE	10	159	100%	354	354			269	37	
IF FLORE	1 013	247	100%	2 045	2 045			1 160	139	
LV FLORE	100	309	100%	1 233	1 233			1 228	171	
MF FLORE	40	328	100%	720	720	7		778	129	
ROMA FLORE	10	450	100%	1 769	1 769			1 856	271	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
MFEF	1 802	-982	29,24%	534	389	15			-24	
Maison de Verdi	229	-175	31,90%	341	21			NC	NC	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

(1) : Société sans activité, en cours de cession